

Modifications transitoires au Cadre de gestion du Programme régional de santé publique (PRSP) 2014-2015

Année 2016-2017



Le document *Modifications transitoires au Cadre de gestion du Programme régional de santé publique (PRSP) 2014-2015, année 2016-2017* est une production de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de l'Île-de-Montréal

1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
514 528 2400
www.dsp.santemontreal.qc.ca

Note

Dans ce document, l'emploi du masculin générique désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce document est disponible en ligne sur le site Web du directeur de santé publique de Montréal :
http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/soutien_aux_interventions/credits_regionaux/cadre_de_gestion.html

AVANT-PROPOS

La réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux a apporté des changements à divers niveaux incluant la santé publique. En plus de voir ses responsabilités légales reconduites, le directeur régional de santé publique a une nouvelle responsabilité qui est de « coordonner les services et l'utilisation des ressources pour l'application du plan régional de santé publique prévu par la Loi sur la santé publique » (chapitre S-22). Par conséquent, le directeur régional de santé publique :

- est imputable de l'ensemble du programme services de santé publique de Montréal et est responsable fonctionnellement des services de santé publique des CIUSSS ;
- élabore un plan d'action régional intégré (PARI), en collaboration avec les CIUSSS et les partenaires, en conformité avec le Programme national de santé publique (PNSP) ;
- précise les rôles et responsabilités des différents établissements pour assurer la cohérence et l'harmonisation des pratiques ;
- assure le suivi des ressources de santé publique afin de maintenir les capacités pour agir en amont des problèmes de santé.

Au cours de l'année 2016-2017, la Direction régionale de santé publique (DRSP) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a élaboré un Plan d'action régional intégré (PARI) de santé publique 2016-2021, en collaboration avec les CIUSSS de l'Île de Montréal et ses partenaires. L'adoption du PARI par le Conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est prévue à l'automne 2016.

Le cadre de gestion des mesures de santé publique sera révisé pour l'année 2017-2018 en cohérence avec le PARI et en collaboration avec un groupe de travail composé de représentants des CIUSSS, du milieu communautaire et de la DRSP. Pour l'année de transition 2016-2017, les modalités de gestion demeurent les mêmes que celles inscrites au *Cadre de gestion du Programme régional de santé publique (PRSP) 2010-2015, année 2014-2015*. Cependant, la DRSP a produit le présent document comportant une mise à jour de la section 7 *Budget 2016-2017 associé aux mesures de santé publique* ainsi que des annexes suivantes :

- Annexe 1 : Liste des personnes ressources à la DRSP et dans les CIUSSS
- Annexe 2 : Crédits régionaux de santé publique 2016-2017 incluant l'indexation
- Annexe 3 : Calendrier des versements de fonds non récurrents en 2016-2017

7. BUDGET 2016-2017 ASSOCIÉ AUX MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE

7.1 Estimé des crédits 2016-2017

Le tableau de la répartition des crédits adoptés en 2016-2017, incluant le montant de l'indexation, est présenté à l'annexe 2.

7.2 Indexation des crédits

Chaque année, la Direction régionale de santé publique (DRSP) procède aux allocations en fonction d'enveloppes distinctes provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces enveloppes sont parfois indexées à des taux différents.

L'indexation a été allouée de la façon suivante, dans chacune des mesures :

- Pour les mesures en établissements publics = 1,26 % ; pour la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles (établissement privé conventionné) = 1,56 %
- Pour la mesure 6.1 - Centres d'abandon du tabagisme = 1,26 %
- Pour la mesure 12.1 - Prévention des infections transmises sexuellement et par le sang – ITSS, volet communautaire = 1,26 %
- Pour toutes les autres mesures finançant les organismes communautaires = 1,20 %

L'indexation reçue pour les mesures suivantes s'ajoute à l'enveloppe disponible pour la réalisation des projets. L'enveloppe totale est octroyée sur une base pluriannuelle, selon les réponses aux appels de projet :

- 1.2 - Accessibilité alimentaire;
- 4.5 - Actions ciblées jeunesse;
- 7 - Lutte contre le cancer du sein;
- 16.2 - Formation soutien au Plan d'action régional intégré –PARI-SP;
- 17.1 - Environnements urbains favorables à la santé;
- 18 - Quartier 21.

L'indexation attribuée aux mesures suivantes sera répartie entre tous les établissements ou organismes financés :

- 1.1 - Développement social;
- 3.3 - Y'a personne de parfait – Y'APP;
- 5 - Prévention des chutes chez les aînés.

Pour les mesures 3.1 – Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance – composante Soutien à la création d'environnements favorables et 4.2 – Milieux de vie favorables – Jeunesse, le financement est versé aux établissements. Elles sont indexées aux taux des établissements mentionnés précédemment.

7.3 Séquence de dépôt des documents et adoption des budgets pour 2016-2017

L'adoption des crédits de santé publique par le CA du CIUSSS-CSÎM a suivi la séquence ci-dessous:

- Allocation des crédits au MSSS par l'adoption du budget par l'Assemblée Nationale : mars 2016;
- Mise à jour de la répartition globale des crédits 2016-2017 par la DRSP : mai 2016;
- Approbation de la répartition globale des crédits par le comité de vérification du CIUSSS-CSÎM : 10 juin 2016;
- Adoption de la planification globale des crédits régionaux et de la répartition spécifique des crédits régionaux versés de façon non-récurrente par le conseil d'administration du CIUSSS CSÎM : 14 juin 2016.

7.4 Avance de fonds pour le financement non récurrent¹

Concernant les avances de fonds, l'article 287 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* stipule que si, au 1^{er} avril d'une année, le montant des sommes affectées au budget d'un établissement ne lui a pas été indiqué, un quart du budget de l'exercice précédent est reconduit au début de chaque trimestre financier et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le montant des sommes qui sont affectées au budget de l'exercice visé.

Ainsi, sur cette base, les organismes communautaires financés dans le cadre des mesures figurant ci-dessous ont reçu une avance de trois mois en avril pour faciliter la continuité des projets et activités en attendant la confirmation de leur budget annuel.

Trajectoire 3 :

- Mesure 1.2 - Accessibilité alimentaire ;
- Mesure 12.1 - Prévention des ITSS.

De plus, pour assurer le maintien de l'offre de service d'un projet inscrit à la planification provisoire 2016-2017, une deuxième avance de trois mois a été accordée par le CIUSSS-CSÎM en juillet.

Trajectoire 3 :

- Mesure 12.1 - Prévention des ITSS.

Les dates de versements connues concernant le financement des crédits versés de façon non récurrente en 2016-2017 figurent en **Annexe 3**.

¹ Les fonds récurrents font déjà l'objet d'ententes de versements réguliers entre les établissements et le CIUSSS CSÎM.

**LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES À LA DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DU
CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L' ÎLE-DE-MONTRÉAL
CRÉDITS DE SANTÉ PUBLIQUE 2016-2017
TÉL. : 514-528-2400**

Secteurs	Responsables des mesures	Personnes-ressources
Direction adjointe Opérations, partenariats, planification, recherche, enseignement, connaissance et surveillance	Directrice adjointe : Liette Bernier poste 3616	
Bureau de direction et coordination réseau	Chef de service : Jean-François Labadie poste 3277	Marie-Claude Belzil, poste 3937 Marie-Martine Fortier, poste 3425 Louise Hamel, poste 3460
	Mesure 1.1 : Initiative montréalaise de soutien au développement social local	Marie-Martine Fortier, poste 3425
Service des connaissances	Chef de service : Louis-Robert Frigault poste 3903	
	Mesure 16.2 : Formation-soutien au Plan d'action régional intégré – PARI-SP	Nicole Beaudet, poste 3692
Développement des individus et de milieux de vie sains et sécuritaires	Coordonnatrice : Mireille Gaudreau, poste 3443	
Service Santé des enfants et des jeunes		
	Mesure 3.1 : SIPPE - Accompagnement des familles - Soutien à la création d'environnements favorables	Sylvie Lavoie, chef de service, poste 3406 Lise Grenier, poste 3522
	Mesure 3.2 : Interventions éducatives précoces	
	Mesure 3.3 : Y'a personne de parfait – Y'APP	
	Mesure 4.1 : Écoles et milieux en santé, volet agent pivot CIUSSS	
	Mesure 4.2 : Milieux de vie favorables – Jeunesse	
	Mesure 4.3 : Prévention – Jeux d'argent et de hasard	
	Mesure 4.5 : Actions ciblées – Jeunesse	
Service Santé des adultes et des aînés		
	Mesure 2 : Programmes populationnels en prévention clinique	Uyen Pham, chef de service, poste 3250
	Mesure 4.6 : Prévention du tabagisme	
	Mesure 5 : Prévention des chutes chez les aînés	
	Mesure 6.1 : Centres d'abandon du tabagisme	
	Mesure 7 : Lutte contre le cancer du sein	
Service Environnement urbain et saines habitudes de vie		
	Mesure 1.2 : Accessibilité alimentaire	Mireille Gaudreau, coordonnatrice du secteur, poste 3443
	Mesure 17.1 : Environnements urbains favorable à la santé	
	Mesure 17.2 : Environnements favorables aux saines habitudes de vie (alimentation et activité physique)	
	Mesure 18 : Quartier 21	

Secteurs	Responsables des mesures	Personnes-ressources
Prévention et contrôle des maladies infectieuses	Coordonnatrice : Maryse Lapierre, poste 3865	
	Mesure 11 : Programme d'immunisation	Chantal Santerre, poste 3619
	Mesure 12.1 : Prévention des infections transmises sexuellement et par le sang-ITSS	Nathalie Paquette, poste : 3620
	Mesure 12.3 : Service intégré de dépistage et de prévention des ITSS (SIDEPE)	Nathalie Paquette, poste : 3620
	Mesure 14 : Prévention et contrôle des infections en milieu de soins	À déterminer

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES – CIUSSS DE L'ÎLE-DE-MONTRÉAL – 2016-2017

Établissements	Coordonnateurs de santé publique territoriale	Coordonnées
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	Luc Paradis	Tél. : 514 639-0650 poste 80591 Courriel : luc.paradis.comtl@ssss.gouv.qc.ca
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	Dominique Dufour	Tél : 514 731-1386 poste 7911 Courriel : dominique.dufour.dlm@ssss.gouv.qc.ca
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	Francine Vincelette	Tél. : 514 527-9565 poste 3793 Courriel : francine.vincelette.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	Danielle Thériault (par intérim)	Tél. : 514 273-4508 poste 4547 Courriel : danielle.theriault.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	Adam Mongodin	Tél. : 514 251-4000 poste 2660 Courriel : adam.mongodin.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

**ANNEXE 2 : CRÉDITS RÉGIONAUX DE SANTÉ PUBLIQUE 2016-2017
(INCLUANT L'INDEXATION)**

Répartition des crédits régionaux et du fonds de la CSST récurrents et non récurrents 2016-2017 - Santé Publique
Pour information

mise-à-jour 31 mai 2016 ANNEXE 2

Orientations et mesures	Centres d'activité # CA	Versé aux CIUSSS (et autres établissements)			Versé aux CIUSSS qui reversent aux organismes communautaires		Versé aux organismes communautaires			Versé au CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal		Total			Grand total
		Trajectoire 1			Trajectoire 2		Trajectoire 3			Soutien régional		Récurent Trajectoires 1 et 2	Non récurrent Trajectoires 1 et 3	Soutien régional Récurent et non récurrent	
		Local	Régional	Sous total	Local	Sous total	Local	Régional	Sous total	non récurrent	récurrent				
		Récurent	Non récurrent	Non récurrent	Récurent	Non récurrent	Non récurrent	Non récurrent							
Des enfants qui naissent et se développent en santé															
3.1 Services intégrés en périnatalité et petite enfance - SIPPE															
Accompagnement des familles	4112	5 618 052		5 618 052								5 618 052	-	-	5 618 052
Création environnements favorables	4112				4 146 633		4 146 633					4 146 633	-	-	4 146 633
3.2 Interventions éducatives précoces - IEP	4112	1 136 491		1 136 491								1 136 491	-	-	1 136 491
3.3 Y'a personne de parfait - YAPP ¹	4112							55 135		55 135			55 135	-	55 135
Sous total		6 754 543		6 754 543	4 146 633		4 146 633	55 135		55 135			10 901 176	55 135	10 956 311
Des jeunes en santé qui réussissent leur apprentissage scolaire															
4.1 Écoles et milieux en santé - Volet Agent Pivot CIUSSS	4114	905 859		905 859								905 859	-	-	905 859
4.2 Milieux de vie favorables - Jeunesse	4114				2 747 954		2 747 954					2 747 954	-	-	2 747 954
4.3 Prévention - Jeux d'argent et de hasard ²	4114		194 091	194 091					295 817	295 817			489 908	-	489 908
4.5 Actions ciblées - Jeunesse	4114								69 743	69 743			69 743	-	69 743
Sous total		905 859	194 091	1 099 950	2 747 954		2 747 954		365 560	365 560			3 653 813	559 651	4 213 464
Une population vaccinée et protégée des infections et des menaces chimiques et physiques															
11 Programme d'immunisation (y compris rotavirus)	4132	1 831 426		1 831 426								1 831 426	-	-	1 831 426
12.1 Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang - ITS	4133								3 041 159	3 041 159			3 041 159	-	3 041 159
12.3 SIDEP - Service intégré dépistage et prévention des ITSS	4133	1 879 226		1 879 226								1 879 226	-	-	1 879 226
14 Prévention et contrôle des infections en milieu de soins	4131	1 853 040		1 853 040								1 853 040	-	-	1 853 040
Sous total		5 563 692		5 563 692					3 041 159	3 041 159			5 563 692	3 041 159	8 604 851
Environnement urbain et saines habitudes de vie															
1.2 Accessibilité alimentaire	n/a							630 000	43 632	673 632			673 632	-	673 632
17.1 Environnements urbains favorables à la santé	4140	339 003		339 003					97 765	97 765			339 003	97 765	436 768
17.2 Environnements favorables aux saines habitudes de vie (alimentation, activités physiques)	4120	358 937													
18 Quartier 21	4140							350 000		350 000				350 000	
Sous total		697 940		697 940				980 000	141 397	1 121 397			697 940	1 121 397	1 819 337
Santé des adultes et des aînés															
2 Programmes populationnels en prévention clinique ³	4160	450 000		450 000								450 000	-	-	450 000
4.6 Prévention du tabagisme ⁴	n/a								72 800	72 800			72 800	-	72 800
6.1 Centres d'abandon du tabagisme ⁵	4120	491 684	44 864	536 548								491 684	44 864	-	536 548
7 Lutte contre le cancer du sein ⁶	6762	187 515		187 515					40 638	40 638			187 515	40 638	228 153
Sous total		1 129 199	44 864	1 174 063					113 438	113 438			1 129 199	158 302	1 287 501
Autres															
1.1 Développement social	4150							540 800	35 921	576 721				576 721	
5 Prévention des chutes chez les aînés															
Volet Programme intégré d'équilibre dynamique - PIED	4140	264 077		264 077									264 077	-	264 077
16.2 Formation - soutien au Plan d'action régional intégré - PARI ⁷	7157		12 454	12 454										12 454	
Études et évaluations - Programme de subvention en santé publique - PSSP	6766											180 495		180 495	
Sous total		264 077	12 454	276 531				540 800	35 921	576 721			264 077	589 175	1 033 747
SOUS-TOTAL des crédits régionaux		15 315 310	251 409	15 566 719	6 894 587		6 894 587	1 575 935	3 697 475	5 273 410			22 209 897	5 524 819	27 915 211
Des milieux de travail exempts de menaces à la santé															
15 Santé au travail ⁸	0200											10 516 354		10 516 354	10 516 354
TOTAL crédits régionaux et fonds de la CSST		15 315 310	251 409	15 566 719	6 894 587		6 894 587	1 575 935	3 697 475	5 273 410			22 209 897	5 524 819	27 915 211

Total des crédits Trajectoires 1 et 2 22 461 306 \$

¹ Le montant autrefois versé en soutien régional pour la formation YAPP est dorénavant inclus dans la Trajectoire 3.

² Le montant autrefois versé en soutien régional sera dorénavant ajouté au montant de la Trajectoire 1. À ce jour, le montant d'indexation n'est pas connu.

³ Pour financer 1 intervenant par CIUSSS en prévention clinique.

⁴ Le montant de 72 800 \$ sera versé suite à des appels de projets et réparti entre les Trajectoires 1 et 3.

⁵ Le montant de 44 864 \$ est à récupérer du CHUM et du MSSS. En 17-18, il sera ajouté au montant récurrent de la Trajectoire 1.

⁶ La mesure sera abolie en 17-18 pour la Trajectoire 1 et intégrée dans une autre mesure.

⁷ Le 12 454 \$ servira à répondre à des appels de besoin et sera réparti entre les trajectoires 1 et 2. Les destinataires seront connus en octobre.

⁸ Il s'agit d'un fonds centralisé en santé publique (CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal) qui provient entièrement de la CSST selon une entente annuelle entre la CSSST et le CIUSSS CSiM. L'année financière couvre la période du 10 janvier 2016 au 7 janvier 2017. Le montant exclut les autres financements transigés par l'IRSST et la RAMQ soit approximativement 3 M \$.

indexation 15-16 étal 1,26%
indexation 15-16 O.C. 1,20%

**ANNEXE 3 : CALENDRIER DES VERSEMENTS DE FONDS NON
RÉCURRENTS EN 2016-2017**

CALENDRIER DES VERSEMENTS DE FONDS NON RÉCURRENTS EN 2016-2017

Mesure	Avril	Juillet	Septembre	Novembre	Décembre
1.1 - Développement social			100 %		
1.2 - Accessibilité alimentaire	25 %*		75 %		
3.3 - Y'a personne de parfait – Y'APP		100 %			
4.3 – Prévention – Jeux d'argent et de hasard	À déterminer				
4.5 - Actions ciblées – Jeunesse	À déterminer				
4.6 - Prévention du tabagisme	Seront versés en fonction de l'arrivée de l'enveloppe du MSSS				
6.1 - Centres d'abandon du tabagisme			100 %		
7 - Lutte contre le cancer du sein			100 %		
12.1 - Prévention des infections transmises sexuellement et par le sang – ITSS	25 %*	25 %*	50 %		
16.2 - Formation : soutien au plan d'action régional intégré – PARI-SP	Seront versés selon les projets convenus				
17.1 - Environnements urbains favorables à la santé				100 %	
18 - Quartier 21					100%

* Ce versement représente une avance de 25% de la subvention reçue en 2015-2016. En attendant l'adoption du budget, il a été versé au début de chaque trimestre pour permettre la continuité des services et activités financées. Il ne confirmait en aucun cas le montant total du financement.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal**

